

AVIS D'OPPORTUNITE

n° 97-3

OBJET : sixième enquête régionale sur l'emploi.

DEMANDEUR : direction régionale de l'INSEE.

Au cours de sa réunion du 2 décembre 1997, la formation « entreprises » du Comité régional pour l'information économique et sociale d'Ile-de-France a examiné le projet de sixième enquête régionale sur l'emploi.

Celle-ci a pour objectif de saisir les effectifs salariés du secteur privé et du secteur public en Ile-de-France au 31 décembre 1997. A cette fin, la direction régionale de l'INSEE utilisera l'ensemble des sources administratives disponibles et les complètera par une enquête menée par voie postale auprès des 3500 employeurs les plus importants de la région.

L'intérêt de cette enquête réside dans son degré de précision puisque les résultats seront disponibles au niveau communal et ventilés selon la NAF 700.

Cette enquête sera réalisée par la division « entreprises » de la direction régionale de l'INSEE, la phase postale se déroulant entre le 15 février et le 30 avril 1998. L'ensemble des résultats est attendu pour le mois de novembre 1998.

La formation « entreprises » a pris bonne note que cette enquête était la dernière du genre puisque désormais elle se fera en continu à partir des déclarations annuelles de données sociales. Elle a par ailleurs insisté pour qu'à l'avenir les effectifs non salariés soient pris en compte, ce que l'exploitation de la source URSSAF rendra possible à partir de 1998. La formation a exprimé sa satisfaction quant à la volonté exprimée par la direction régionale de l'INSEE d'alléger dans la mesure du possible la charge statistique des entreprises, en allégeant les questionnaires, et de procéder à une très large diffusion des résultats de l'enquête.

Plus généralement, la formation s'est félicitée que le système statistique public ait opté pour une meilleure utilisation des sources administratives permettant une amélioration des résultats obtenus, dont l'évolution future de la présente enquête constitue une préfiguration.

La formation a recommandé enfin à la direction régionale de l'INSEE de mentionner l'avis d'opportunité du CRIES sur le questionnaire et de ne pas omettre de joindre au dossier transmis au comité du label la lettre avis destinée aux organismes enquêtés.

La formation « entreprises » du CRIES » émet à l'unanimité un avis d'opportunité favorable à la réalisation de cette enquête.

Le Président

Jean-Marie FOURIER